

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00349

AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - CONVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220034910

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - CONVENTION 2022

LE ROLE DE L'AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

ALEC42 est l'outil territorial mutualisé de toutes les collectivités de la Loire qui apporte une expertise stratégique et technique pour la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour Saint-Etienne Métropole, ALEC42 assure des missions d'accompagnement de différents publics, en lien avec les objectifs de la Métropole.

ALEC42 met en œuvre le Service Public de la Performance Energétique obligatoire.

Ce service intervient et agit par le biais des dispositifs suivants :

- Le dispositif Rénov'actions42 pour les particuliers, dans le cadre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat qui est défini dans la loi de 2015 et qui inclut le service Espace Info-Energie. Ce service est le guichet unique ligérien pour la rénovation. Ce sont près de 8 000 demandes par an dont 4 000 projets accompagnés qui représentent 16 M€ de chiffre d'affaires générés pour les travaux au bénéfice des entreprises locales du bâtiment. A ce titre, ALEC42 est en charge du volet technique du fonds chauffage propre de Saint-Etienne Métropole, qui octroie des aides aux particuliers pour le renouvellement de leur ancien appareil de chauffage (fioul ou bois) au profit de matériel plus vertueux pour l'environnement ;
- Le dispositif Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL) qui vise une réduction des consommations pour les entreprises (le SPPEE, Service Public de la Performance Energétique des Entreprises). Ce sont 120 entreprises qui sont accompagnées chaque année pour une économie de 10,7GWh, soit 800 000 € d'économies ;
- Le dispositif Mission Mobilité qui permet d'offrir un service d'accompagnement aux mobilités et transports durables à toutes les cibles (particuliers, entreprises, collectivités). En 2021, on dénombrait 970 personnes touchées, 13 entreprises et 15 communes accompagnées.

LA CONVENTION 2022

Par délibération, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à verser à Alec42 une somme annuelle maximale de 0.70 € par habitant entre 2020 et 2022, comprenant :

- Le montant de la cotisation. Pour rappel, cette cotisation s'élève à 30 036,21 € en 2022,
- Les contributions versées par des partenaires de Saint-Etienne Métropole à la demande de cette dernière dans le cadre de projets locaux. Dans ce cas, des conventions tripartites pourront être signées. En 2022, l'Ademe versera 20 580 € à Alec42 dans le cadre du Fonds air de Saint-Etienne Métropole pour soutenir son

- action en faveur de la mobilité propre sur le territoire, et Enedis 100 000 € dans le cadre de la convention tripartite d'accompagnement du programme Rénovations42,
- Les subventions directes émanant du budget de fonctionnement de Saint-Etienne Métropole.

En 2022, le montant total dû par Saint-Etienne Métropole est de 286 729, 80 € (70 centimes par habitant, pour 409 614 habitants).

En soustrayant à cette somme la cotisation, et les contributions de l'Ademe et d'Enedis précitées, la subvention 2022 s'élèvera à 136 223,49 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention de 136 223,49 € à Alec42 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention 2022 correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée aux budgets de fonctionnement 2022 du Développement durable.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaëli PERDRIAU